

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161212-2016-12-08-DE
Date de télétransmission : 14/12/2016
Date de réception préfecture : 14/12/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Comité syndical 12 décembre 2016 – Parthenay

Identifiant
C4/2016-12-08

L'An Deux Mille Seize le douze décembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Jean Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires / 3 suppléants

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12 titulaires / 28 suppléants
Votants : 20

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec pouvoir de vote	Autres suppléants présents
Val d'Egray	MORIN Joël	EVARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry		
Gâtine-Autize	BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, RIMBEAU Jean- Pierre, DOUTEAU Patrice	GUERIT Jean-Philippe		
Pays-Sud- Gâtine	BARANGER Johann, OLIVIER Pascal	CHAUSSERAY Francine, LIBNER Jérôme		
Parthenay- Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GUERIN Jean-Claude,	BERGEON Patrice, CORNUAULT Véronique, LARGEAU Béatrice → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé	SICAUD Mickaël	PELEGRIN Michel
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	BIRONNEAU Pascal		SERVANT Claude

Contrat de Ruralité : dépôt du dossier de candidature

Lors du troisième Comité Interministériel des Ruralités (CIR) du 20 mai 2016, le Ministre de l'Aménagement du territoire, a annoncé la mise en place de "Contrat de ruralité". Ce contrat de ruralité a pour objet de coordonner les différents dispositifs et outils financiers de l'État, en les intégrant dans un même et unique contrat et couvrira la période 2017-2020.

Ce contrat doit s'articuler, dans une logique de stratégie de territoire, autour des 6 volets suivants :

- L'accès aux services et aux soins (maisons de services publics, maisons de santé)
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité
- L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc...)
- Les mobilités
- La transition écologique
- La cohésion sociale

Le contrat de ruralité s'adresse en priorité au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et doit être signé entre l'Etat, le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et les présidents des EPCI concernés.

Le contrat de ruralité sera notamment financé, dans le cadre d'une convention annuelle, par une part spécifiquement dédiée du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Cette part sera cumulable avec la DETR ainsi qu'avec l'autre part du FSIL consacrée aux grandes priorités nationales d'investissement.

La dotation FSIL « Contrat de ruralité » de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 17,1 millions d'euros.

Le Pays de Gâtine ayant engagé son évolution statutaire pour être reconnu Pôle d'Equilibre Territorial au 1^{er} janvier 2017 est de fait éligible à ce nouveau dispositif.

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées avec les services de la préfecture pour préparer sa candidature.

Le projet de candidature du Contrat de ruralité et son plan d'actions sont présentés à l'assemblée.

Vu l'exposé qui précède, les membres du Comité syndical :

- valident le dossier de candidature,
- autorisent le président à déposer ledit dossier auprès des services de la Préfecture et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD